



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris



S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

P.1. Edito.CR audience.
P.2. Lycées: avis défavorable de la FSU et du CIEN sur les budgets des lycées; lettre au ministre sur le calendrier du bac.
P.3. communiqué inter-syndical sur l'urgence scolaire.
P.4. communiqué FSU mineurs isolés; congrès SNES-FSU: élections à la CAA.

Non, les moyens n'y sont pas

Lors du comité technique académique, M. le Recteur a félicité les équipes pour la rentrée réussie malgré le contexte sanitaire et a souligné les moyens mis par le ministère pour cela. **Oui, on peut remercier les équipes car c'est à elles seules que revient le mérite et certainement pas aux moyens bien insuffisants mis en place par le ministère, que l'on ne cesse de dénoncer.** Les HSE Covid, distribuées tardivement aux établissements, ne résoudront certainement pas les difficultés que connaissent nos élèves et n'ont pas permis de limiter ni les effectifs ni le brassage des élèves. Aucune prise en compte des mois de confinement, des isolements et des malades éventuels dans le calendrier du baccalauréat. **Aucun allègement de programmes. Et pour bien remercier les enseignants, il n'y aura pas de revalorisation pour tous.**

N. Dehez, L. Faivre, K. Valcke,
Co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

Compte-rendu de l'audience du SNES-FSU Paris avec la direction de l'académie

La section académique a été reçue le 23 septembre par la direction de l'académie en audience pour évoquer la rentrée dans notre académie. Nous avons pu y porter une nouvelle fois les questionnements, les inquiétudes mais aussi les remontées des établissements, en particulier celles de Saint-Lambert et de Rabelais.

Sur le plan sanitaire nous avons une nouvelle fois alerté sur le manque de matériel de désinfection ou de masques, les difficultés à organiser les temps de restauration ou à réaliser le nettoyage des salles avec des personnels en moins, les difficultés à porter le masque en continu en classe et à préserver sa voix, le flou sur le nombre de cas et le manque de transparence de certaines **direction d'établissement. L'académie s'est montrée attentive à ces remontées, et des solutions sont évoquées** : mise en place par la médecine de prévention de modules spécifiques liés à la voix et aux cordes vocales, **dispositif d'amplification sonore, brigades de personnels pour la vie scolaire pour remplacer les AED s'ils sont malades...** Toutes ces solutions peinent encore à arriver dans nos établissements plus d'un mois après la rentrée. **Sur le plan pédagogique nous avons rappelé et déploré le manque d'anticipation et de moyens mis en œuvre cette année pour limiter la propagation du virus et permettre à tous les élèves de réussir notamment en luttant contre les inégalités qui se sont creusées lors du confinement. Les effectifs trop lourds et les DHG exsangues en lycée comme en collège ne permettent pas de travailler sereinement. L'abondement en HSE censé pallier les difficultés et le retard pris par certains élèves, n'étant pas ciblé ou cadré et limité dans le temps (les HSE devant être utilisées avant décembre) risque d'être inopérant.**

La mise en place de la réforme des lycées en terminale, favorisant le brassage des élèves entre groupes (la notion de « groupe classe » ayant volé en éclat) et les emplois du temps « à rallonge » est également source d'inquiétude. Les mêmes problématiques que l'an passé vont se retrouver en terminale cette année : **conseils de classe avec un nombre d'enseignant important (plus de 30 dans certaines « classes »), difficulté à organiser des sorties ou des voyages car cela à un effet sur un plus grand nombre de groupes et de collègues, travail du professeur principal rendu complexe lorsqu'il n'intervient qu'en spécialité et non en tronc commun. L'académie n'est pas favorable au passage aux semestres pour réduire le nombre de conseil de classe. Elle ne semble entrevoir comme solution que la limitation du nombre de combinaisons, notamment grâce à la précision des attendus du supérieur et ainsi réguler « l'offre » faite aux élèves.**

Inscriptions

concours internes et
externes
jusqu'au 12/11 17h
Certifications (arts,
DNL, FLE...)
jusqu'au 16/11



LYCEES : un avis défavorable de la FSU et du CIEN sur les budgets des lycées pour l'année 2021

Le Conseil Interacadémique de l'Éducation Nationale (CIEN) réuni le 21 septembre 2020 a examiné les questions relevant de la responsabilité du Conseil Régional d'Ile-de-France, et en particulier les budgets de fonctionnement (ou Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées DGFL) des lycées d'Ile-de-France pour l'année 2021, sur laquelle il doit rendre un avis avant son adoption par les conseillers régionaux. La FSU y est présente (9 élu-e-s) ainsi que les autres confédérations syndicales et aussi notamment des représentants des usagers (fédérations de parents d'élève, syndicats lycéens et étudiants), des représentants de l'État : Préfet de région et Recteurs et Rectrice des 3 académies et bien entendu des représentants de la Région.

Le CIEN du 21 septembre 2020 a rendu un avis défavorable sur la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (ou DGFL) présentée par Madame Ciuntu vice-présidente du Conseil Régional en charge des lycées d'Ile-de-France. Il y a eu 18 votes contre (dont la FSU), 9 absentions et zéro pour !!

La FSU a voté contre la DGFL, elle estime que les futurs budgets pour l'année 2021 des lycées publics d'Ile-de-France ne sont pas à la hauteur des besoins pour un fonctionnement de qualité car :

- Ces budgets sont calculés notamment sur la base de forfaits par élève (voir l'annexe du doc ci-dessous pp.47 à 49) or ces forfaits n'ont pas bougé depuis l'année civile 2012 !! Ce qui revient, de fait, à une baisse réelle lorsqu'ils sont rapportés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee.
- Les besoins pour l'EPS ne sont pas réellement pris en compte dans le calcul de la dotation budgétaire et notamment la question des équipements sportifs. Les forfaits sont en baisse pour la location de (23% depuis 2016).
- Qui plus est, le seuil pour obtenir la « dotation solidarité » est pour la FSU trop élevé notamment en lycée professionnel (au moins 45% de CSP défavorisées).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le sujet, prendre connaissance de la dotation de votre lycée pour l'année 2021 ou lire notre déclaration liminaire: <https://idf.fsu.fr/dotations-budgetaires-des-lycees-dile-de-france-pour-2021/>

Bac 2021 : pour un calendrier transitoire et exceptionnel, le courrier intersyndical SNES-FSU, CGT Educ'action, Sud Education, SE-UNSA et SNALC du 14/01

Monsieur le Ministre

Un mois après la rentrée, nous avons la confirmation que, d'un point de vue pédagogique, cette rentrée n'était pas normale et que le confinement a laissé des traces. L'ensemble des enseignantes et des enseignants s'est investi sans compter pendant le confinement et après pour maintenir un lien pédagogique avec les élèves, mais l'école à distance ne peut remplacer l'école en présentiel. Les inégalités se sont donc creusées. Des notions voire des pans entiers des programmes ne sont pas acquis par toute et tous les élèves ce qui, en fonction de la construction des savoirs selon les disciplines, produit des effets plus ou moins importants mais doit de toute façon être pris en considération.

Les moyens mis en œuvre pour pallier les difficultés sont insuffisants, dans certains établissements, aucun dispositif n'a encore pu être mis en œuvre !

Cela entraîne des inquiétudes, notamment sur les conséquences prévisibles pour les futures évaluations, en particulier les épreuves d'examen.

Il y a urgence à prendre des mesures permettant de ramener de la sérénité dans les apprentissages. Aujourd'hui, les élèves comme les enseignantes et les enseignants subissent quotidiennement les effets conjugués de programmes, inadaptés à un contexte post confinement et d'évaluations trop précoces.

Nous réitérons notre demande d'une réflexion sur l'aménagement des programmes, en concertation avec les organisations représentatives des personnels.

En terme de calendrier, nous demandons qu'un calendrier transitoire et exceptionnel des examens, tenant compte du poids de la crise sanitaire soit mis en place : la première session des EC, en première, doit être supprimée et les épreuves de spécialités, en terminale, prévues en mars, doivent être reportées en fin d'année.

Cette année est, à bien des égards, exceptionnelle. Il ne doit pas y avoir de génération perdue. Cela implique de prendre les décisions nécessaires pour prendre la mesure des effets de la crise sanitaire en matière pédagogique.

La crise sanitaire que nous traversons engendre une crise économique et sociale dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences. L'École n'échappe pas à cela et les élèves, les professionnels sont aussi touchés de plein fouet. Face aux incertitudes qui sont devant nous, nous affirmons qu'il faut investir dans l'Éducation. Dans ce contexte, l'augmentation programmée du budget de l'Éducation nationale ne suffira pas. Notre École a besoin d'un nouvel élan pour renouer avec la démocratisation et lutter contre l'accroissement des inégalités.



Notre École a pour cela besoin d'être mieux soutenue pour permettre à tous et toutes d'acquérir les connaissances et qualifications qui assureront l'avenir de notre société. Et notre École a besoin à très court terme de mesures pour répondre efficacement à la crise sanitaire.

Nous, représentantes et représentants des personnels de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et des élèves, posons le constat qu'aucun enseignement n'a été tiré de la première phase de la crise sanitaire que nous avons vécue au printemps dernier. Les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour répondre à la dégradation rapide de la situation sanitaire dans une École déjà fortement secouée par des réformes nombreuses et profondes et fragilisée par un sous investissement matériel comme en personnels chronique. Les dispositions sont allégées à l'école, à l'heure même où des mesures plus contraignantes sont prises dans l'ensemble de la société il est nécessaire que ce soit accompagné de mesures protectrices.

En effet, notre volonté commune est bien d'alerter pour que l'École garde ses portes ouvertes et éviter, autant que possible, ce que personne ne souhaite : un nouveau confinement général avec à la clé une continuité pédagogique qui creuse les inégalités et ne peut remplacer le présentiel dans la durée, pour les apprentissages des élèves comme pour leur bien-être. Nous n'oublions pas que le confinement général passé a impacté fortement les élèves, dans leur scolarité comme dans leur vie sociale et plus encore les familles les plus fragiles et précaires.

Nos organisations, actrices de la démocratie scolaire, demandent un véritable plan d'urgence pour l'École avec des mesures immédiates pour assurer la sécurité sanitaire de tous et permettre les apprentissages à l'École. La nécessité d'organiser un environnement quotidien plus sûr, en terme sanitaire et qualitatif pour les élèves et les enseignants est un impératif pour notre pays et nécessite des moyens financiers et humains. L'aménagement des établissements, des écoles et des services, la mise à disposition de lieux tiers comme leurs équipements, sont des impératifs et doivent pouvoir se coordonner dans les instances locales de l'éducation nationale sur la base d'une ligne budgétaire initiée nationalement. Cet aménagement doit favoriser la distanciation physique. Cela peut passer par l'installation de structures provisoires dans les établissements, ou l'éventuelle utilisation de lieux tiers dans le strict respect des principes de neutralité.

L'usage du masque, indispensable, pour assurer la protection de tous dans les espaces clos, a un impact sur la relation pédagogique entre élèves et enseignants et renforce le besoin de travailler avec des groupes réduits. La mise à disposition gratuite de masques pour les élèves, jetables comme lavables, est un élément fondamental d'une stratégie sanitaire réussie. Nous savons toutes et tous que changer de masque plusieurs fois dans une journée est un impératif, aux côtés du lavage des mains et de la désinfection des surfaces. Ces masques ont un coût financier certain et il s'agit bien à l'État de pouvoir garantir, sans stigmatisation, que tous les élèves en aient suffisamment à leur disposition chaque jour.

Nous réitérons notre demande d'une commission de travail expresse concernant les classes à examens. Notre plus grande inquiétude s'attache plus particulièrement au baccalauréat 2021. Dans la voie professionnelle, les enseignements ont été fortement amputés, impliquant des difficultés accrues de poursuite d'études et d'insertion pour les jeunes. De façon globale, il s'agit de redonner du temps et de la liberté pédagogique qui permettront à l'ensemble des équipes pédagogiques de construire collectivement un parcours adapté pour les élèves.

Enfin, nous défendons que la priorité est à la réduction des effectifs par le recrutement important d'enseignants et de personnels éducatifs, ce que le PLF 2021 ne permettra pas, en particulier dans le second degré.

Les prochains mois seront très difficiles sur les plans sanitaire, social, économique et inévitablement scolaire. Au-delà des impératifs de court terme, nous devons construire collectivement enfin des dispositifs de gestion de crise durable, anticiper différents scénarii. L'aménagement des espaces, des enseignements, l'accueil et l'accompagnement de tous les élèves s'inscrivent dans la durée. Nous, actrices et acteurs de l'École, représentantes et représentants des enseignants, parents et élèves, réaffirmons l'exigence d'une organisation repensée et concertée de l'École et demandons à être reçus collectivement dans les plus brefs délais.

Alors que le plan de relance du gouvernement ne prévoit pas l'investissement dans notre système éducatif, nous alertons solennellement sur la crise chronique que subit l'École. Cette crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités scolaires qui pénalisent nos élèves issus des milieux sociaux les plus défavorisés. Alors que toutes les enquêtes montrent que la mixité sociale à l'école est un puissant levier de réussite scolaire, notre ministère est inactif sur ce sujet. Pourtant, il est urgent d'agir contre les inégalités à l'œuvre dans notre société.

La République a le devoir de ne laisser aucun enfant, adolescent ou jeune sur le bord du chemin. Démocratiser l'École exige, plus que des discours, des actes forts.

Mineur-es isolé-es : stop aux insultes, soutien aux services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le communiqué de la FSU

La FSU dénonce l'instrumentalisation de l'attentat commis à Paris le 25 septembre pour s'en prendre aux mineur-es isolé-es et au service qui les prend en charge, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Certain-es dont Eric Zemmour, déjà condamné pour injure et provocation à la haine raciale, n'hésitent pas à utiliser le fait que cet attentat a été commis par un individu qui avait été pris en charge par l'ASE pour généraliser et tenir des propos haineux et racistes à l'encontre de mineurs isolés.

Ces mineurs réfugiés de guerre, des crises climatiques et économiques arrivent en France sans famille, après un trajet éprouvant et traumatisant. Ils sont accueillis par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) des Conseils départementaux dans le cadre des missions de protection de l'enfance qui leur sont confiées par la loi affirmant le droit des enfants, à être protégés, soignés et d'être soutenus par un accompagnement social et éducatif.

Cette actualité remet en lumière la problématique de la protection de l'enfance. Depuis des années les professionnels du secteur alertent sur les difficultés d'exercice des missions de l'aide sociale à l'enfance : manque de moyens financiers et humains, manque de professionnels formés, manque de

structures adaptées, gestion de plus en plus déshumanisée des situations...Des reportages ont souligné des dysfonctionnements du système.

Pour autant aucune amélioration des conditions d'accueil des jeunes confiés à l'ASE ne s'est opérée. L'ASE est percutée par d'incessantes restrictions budgétaires conjuguées à la non compensation par l'État du coût des politiques sociales. Cela limite sa possibilité de réponses pour pouvoir assurer pleinement ses missions de service public.

La FSU condamne les propos haineux et abjectes portés à l'encontre de jeunes mineur-es ainsi que la chaîne télévisée qui sert de tribune quotidienne à un de ses auteurs, polémiste délinquant et multirécidiviste.

La FSU soutient les agents du service public qui concourent à l'accompagnement social, éducatif et d'insertion des jeunes en besoin de protection.

La FSU revendique des mesures conséquentes pour améliorer les conditions de vie des enfants confiés à l'ASE et les moyens nécessaires à l'exercice des missions des travailleurs sociaux.

Les Lilas, le 12 octobre 2020

Prime Covid

La "prime Covid" a été versée sur la base d'un cadrage national, que le SNES et la FSU contestent car l'ensemble des personnels a répondu présent avec un "surcroît significatif de travail quantifiable et objectivable en présentiel ou télé-travail".

Le rectorat ne déroge pas au cadre strict placé par le décret, basé sur le recensement par les chefs d'établissements, sur la base de relevés journaliers, des personnels mobilisés. Cette prime est d'un montant variable de 330 euros (4 jours exercés = 8 demi-journées minimum) à 1000 euros (plus de 16 jours exercés = 32 demi-journées). Le rectorat indique que l'ensemble des personnels "qui a assuré l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire" a perçu une prime versée sur le salaire d'août mais que certains personnels ont eu du mal à être identifié (erreur dans le NOM, pas de date de naissance ou de discipline etc.).

Vous n'avez pas reçu cette prime et pensez y ouvrir droit ? Rapprochez vous du chef d'établissement où vous avez exercé durant le confinement et aussi de votre section syndicale. Les demandes de régularisation sont à remonter avant le 10 novembre dernier délai.

Congrès SNES-FSU 2021 : élections à la CAA

Nous renouvelons cette année la CAA (Commission Administrative Académique). Les listes des candidats et les déclarations d'orientation seront publiées dans un supplément au *Parisnes* de décembre-janvier. Les appels à candidature seront publiés dans le *ParisnesInfos* de la semaine du 16 novembre. Ils sont à nous envoyer pour le lundi 9 novembre (2000 signes maximum).

Calendrier élections à la CAA et congrès

Appel à candidature : lundi 9 novembre, 18h pour publication dans le PSI de la semaine du 16 novembre (2000 signes maximum)

Dépôt des listes et déclarations d'orientation + déclarations individuelles de candidatures signées : vendredi 10 décembre, 18h

Vote S1 : du lundi 11/01/2021 au vendredi 22/01/2021

Dépouillement : vendredi 5/02, 14h

Congrès académique : 16 et 17 mars

Congrès national : 29 mars au 2 avril